



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Présents : M. Didier REY, M. Roger BUROSSE, M. Gervais CILLAIRE, M. Alain LABESCAT, Mme Marie-Laure LAFOURCADE, Mme Aimeline REY-BETHBEDER, Mme Hélène LAVEDRINE, M. Robert GIMENEZ, M. Guillaume FEUGAS, Mme Nathalie CUYEU, M. David CAZALET, Mme Géraldine DANTIN,

Pouvoir : M. David VIRENQUE à M. David CAZALET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LAFOURCADE

I) Vote du PV de la séance du 01 octobre

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO

M. le préfet a validé la nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires au sein du conseil de la CCLO en fonction de la population des communes. Elle sera applicable après le renouvellement électoral.

Le 18 octobre 2019 s'est déroulée la pose de la 1^{ère} pierre de la centrale photovoltaïque au sol des sites industriels de Mourenx, Noguères, Pardies et Bésingrand.

La société TEREKA a prévu de s'installer à Mourenx sur 2 hectares. Sur le territoire de la CCLO, il demeure 226 hectares pour l'industrialisation.

La CCLO a voté son budget 2020 selon les principes suivants : des taux de fiscalité inchangés mais des bases en hausse, des charges à caractère général et de personnel en hausse, des participations en baisse (prise en charge notamment par la Région de la participation financière au transport scolaire, suppression de la participation à l'Établissement Public Foncier Local). Déduction faite des intérêts d'emprunts, la collectivité dégage une capacité d'investissement de 6 millions d'euros. Ainsi 675 000 € seront dégagés pour le maintien du patrimoine routier, 475 000 € pour les opérations communales, le mobilier urbain, la signalétique d'information locale, 750 000 € pour l'éclairage public.

Il est fait état du courrier réponse adressé par M. le Préfet à la CCLO suite à l'incident qui s'est produit sur l'usine Lubrizol de Rouen.

4 commerçants lacquois ont perçu un accompagnement financier au titre de l'Opération Collective de Modernisation.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de recommandations concernant le projet RETIA. Le permis de construire vient d'être délivré.

Des travaux ont été effectués sur les déchetteries de Monein et d'Arthez de Béarn.

Plusieurs scénarii sont encore en cours d'analyse concernant la mise en œuvre d'une fiscalité incitative des déchets : évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères en milieu rural, puçage des bacs et renouvellement d'une partie du parc, mise en place d'une taxe ou d'une redevance incitative.... La restitution de l'étude effectuée par le cabinet mandaté à cet effet sera effectuée courant janvier.

III) Affaires scolaires

Les effectifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal seront de 95 enfants à la rentrée de janvier 2020. 87 enfants fréquentent en moyenne le service restauration scolaire .

Une réflexion est à engager concernant la baisse des effectifs suite au départ des CM2.

Le soutien de 1600 € alloué à la coopérative scolaire a été réparti entre les 4 classes du RPI.

Le service transport scolaire fonctionne très correctement. Les horaires sont respectés. Les enfants sont enregistrés à leur arrivée et au retour. Le règlement intérieur du service transport scolaire a été rappelé suite à la survenue de deux incidents.

Une Association regroupant des Parents d'Elèves des deux communes a été constituée. Elle a été soutenue financièrement par les communes de Lacq et d'Urdès. Cette association a décidé de prendre en charge plus de 50 enfants pendant 3 jours pour leur faire préparer un spectacle pour Noël. La soirée se déroulera à la salle des fêtes d'Audéjos. La location d'un chapiteau s'est avérée nécessaire.

Les ateliers éducatifs ont été réactivés. Ils accueillent des enfants d'Urdès.

L'aide aux devoirs de la CCLO a été maintenue sur Lacq.

Les parents d'élèves ont demandé que l'école d'Urdès soit équipée en vélos, trottinettes. Il est proposé de prêter quelques équipements à l'école d'Urdès. Le renouvellement de partie du parc sera à envisager sur le budget 2020.

La composition des repas et les quantités données aux enfants sont validées par une diététicienne. Des menus végétariens seront proposés à compter de la rentrée de janvier.

IV) Projets en cours

a) Projet de centre médical

Un point sur les recherches menées par Monsieur André GARCIA dans le cadre de la convention le liant à la commune est effectué.

Deux médecins ont déjà été rencontrés. La dernière a confirmé son souhait de s'implanter sur la commune.

Elle devrait pouvoir démarrer ses consultations en juin. Le local du pressing est le plus adapté pour accueillir un cabinet médical. La réalisation de travaux s'avèrera nécessaire. Un projet d'aménagement est en cours de réflexion. En parallèle, quelques acquisitions de matériels s'imposeront. Accord du conseil pour inscrire ces dépenses au budget primitif 2020.

Une réunion vient de se tenir avec les professionnels locaux de santé (SSIAD, Demain Ensemble, infirmières, kinés). Ils ont confirmé leur très fort intérêt pour ce projet d'installation en raison d'une carence en matière médicale existante sur le bassin de Lacq.

b) Aménagement des abords des courts de tennis

Une étude a été confiée aux services de la CCLO concernant les futurs aménagements souhaités en centre-ville. Une première restitution des travaux de la CCLO vient d'être effectuée. Des implantations de jeux à proximité des courts de tennis sont envisagées. La commune est propriétaire depuis fin octobre de la maison de M. et Mme Cabral.

c) Club House PALA

La commune vient d'être destinataire des premières restitutions du cabinet DUBEDOUT concernant respectivement la création d'un club house Pala et l'agrandissement de l'aire dédiée à la gymnastique. Ce dossier sera examiné en commission à la rentrée.

d) Salle des fêtes de LACQ

Le planning des travaux est respecté. Les lots concernant le volet scénique ont été attribués. Une réflexion sera à engager concernant le mobilier.

e) Protection contre l'incendie

Suite à échanges avec les services du SDIS et du Syndicat Gave Baïse, le programme des travaux à engager sera revu.

Il a été demandé au syndicat Gave et Baïse de chiffrer le coût de l'implantation d'un nouveau poteau incendie en haut de la côte de l'Arouet.

La mise en place d'une taxe d'aménagement sectorisée pourrait être envisagée afin de financer la mise aux normes de la couverture incendie du secteur économique.

f) Eclairage du stade : mise en place de projecteurs LED

La société CEGELEC est intervenue pour procéder au remplacement de l'éclairage du stade par de la technologie LED. Après quelques difficultés, l'installation devrait pouvoir être réceptionnée début janvier.

g) Extension d'un local communal

Les offres remises suite à la consultation lancée en vue de l'extension du SSIAD ont été analysées. Après négociations, les entreprises les moins disantes pour un montant de 55 779,53 € HT, prestations supplémentaires éventuelles « aménagement du local adjacent et création d'un WC pour personnes à mobilité réduite » retenue.

h) Commerces

Une consultation a été lancée concernant la clôture du point de collecte situé derrière les commerces sur lequel de nombreuses incivilités sont fréquemment constatées.

i) Etude signalisation

La CCLO vient de lancer une étude concernant la signalétique sur la commune. Le plan de ville vient d'être validé.

j) Logements sociaux

La commune est fréquemment sollicitée pour des demandes de location.

L'Office 64 de l'habitat et Habitelem ont été activés.

La possibilité de lancer un projet locatif sur un logement communal est abordée.

L'Office 64 a confirmé que cette opération ne pourrait être menée que si la commune s'engageait à mettre à disposition l'ensemble immobilier via un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans pour un loyer unique à l'euro symbolique.

Une réunion s'est tenue le 12 décembre dernier avec les services de l'Office 64 de l'Habitat. L'ensemble immobilier mis à disposition pourrait accueillir 5 appartements.

V) Finances

a) Décision modificative 3

Des virements de crédits s'imposent en section d'investissement. Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative au budget primitif 2019.

b) Attributions de compensation 2019

Suite à la mise en place d'une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations et après avis de la commission locale d'évaluation des transferts de

charges de la CCLO, le conseil valide la revalorisation du montant de l'attribution de compensation 2019 de la commune.

c) Autorisation de mandatement avant vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Cependant, le conseil peut décider d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces dispositions permettent à la collectivité d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget. Le conseil décide de mettre en œuvre ces dispositions pour les opérations « opération non affectée », « rénovation salle des sports », « travaux bâtiments », « aménagement locaux commerciaux », « voirie rurale ».

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

d) Voirie : déclassement d'une section de la RD 32 sur la commune de Lacq

Le Département sollicite la commune de Lacq afin de déclasser dans la voirie communale le RD 32 dite la Côte de l'Aroutet ».

En l'espèce la RD 32 concernée est comprise entre le carrefour RD 32/RD 31 et représente une longueur de 282 mètres .

Ce classement est subordonné à la réfection de la chaussée en préalable par le département.

e) Dotation Globale de Fonctionnement : longueur de la voirie classée dans le domaine public communal

Le conseil décide d'actualiser le montant de la voirie communale pris en compte pour le calcul de la DGF suite à l'intégration dans la voirie communale de 282 mètres de la RD 32.

f) Demande de subvention exceptionnelle par l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Arthez de Béarn

Il est fait part de la demande de subvention exceptionnelle de cette association qui souhaite sécuriser le terrain mis à sa disposition par la commune d'Arthez de Béarn pour y installer un parcours sportif. Au vu de l'objectif poursuivi par cette demande de subvention, le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

g) Panneaux stade de foot et tennis

Suite à consultation, il est proposé de retenir la proposition de 7390,00 € HT de la société STRAMATEL qui se propose d'équiper la commune de Lacq en panneaux de score pour le tennis et le foot.

g) FCTVA :

La commune vient de percevoir 130 449 € au titre du FCTVA investissement et 2461 € au titre du FCTVA fonctionnement. Ces sommes reflètent la politique d'investissement volontariste menée par la collectivité.

VI) Environnement

a) Point sur le dossier nuisances

Un point sur le dossier nuisances est réalisé. Une réunion s'est tenue aux jardins d'Elisa le mardi 26 novembre avec les services de l'ARS. La difficulté d'identifier les polluants susceptibles de générer des difficultés aux riverains a été soulignée. Il est donné lecture du dernier mail reçu de l'ARSIL et du SMS envoyé par Mme et M. HOURDEBAIGT.

b) Syndicat des Trois Cantons

Le conseil décide d'approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics 2018 du Syndicat des Trois Cantons.

Suite à retrait de la Communauté de Communes du Luy de Béarn qui adhéraait pour le compte de la commune de Momas, les statuts du Syndicat des Trois Cantons sont actualisés.

c) Modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse

Le conseil valide la modification des statuts du SMEA Gave et Baïse liée à la prise de la compétence eau par la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées en lieu et place des communes la composant. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées se substitue au sein du Syndicat aux communes d'Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Laroin et Saint Faust pour la compétence "assainissement". A compter du 1^{er} janvier 2020, cette intercommunalité se substituera également pour la compétence "eau potable" à ces 5 communes.

d) Convention de mandat pour l'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Suite à la délibération du comité syndical du 11 décembre 2019, le syndicat Gave Baïse propose à la commune un projet de convention de mandat pour la réalisation d'une étude mutualisée des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sur le périmètre des 11 communes qui ont transféré la compétence assainissement au syndicat.

Cette étude est obligatoire depuis la Loi sur l'Eau de 1992. Elle sera subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le conseil départemental.

e) Déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers des puits Lacq 30, Lacq 84, Lacq 402, Lacq 62 et du réseau de collecte associé jusqu'à l'entrée du manifold M4LS.

M. le Maire précise qu'il a été destinataire d'un dossier transmis par les services préfectoraux portant sur les demandes formulées par la société RETIA pour le compte de TEPF et concernant les dossiers d'arrêt définitif des puits Lacq 30, Lacq 84, Lacq 402, Lacq 62 et du réseau de collecte associé jusqu'à l'entrée du manifold M4LS.

Il rappelle que les modalités techniques de fermeture des puits sont définies par l'industriel avec les services de la DREAL.

f) Projet de bassin écrêteur

La Commune a été interpellée à plusieurs reprises suite à des inondations connues sur les Communes de Mont et de Gouze par le collectif des riverains du l'Henx. La CCLO et le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau ont été actionnés. Le syndicat a lancé une étude de définition d'un programme pluriannuel de gestion sur les cours d'eau de la Geüle, du l'Henx et du Clamondé. Une réunion sur ce point doit être organisée avec les services de la CCLO, du Syndicat et la commune de Mont.

VII) Voirie

a) Travaux sur les Chemins ruraux

Suite à consultation concernant le programme des travaux à effectuer sur les chemins ruraux, l'offre de la société REY BETBEDER a été retenue car économiquement la plus avantageuse.

La CCLO vient de transmettre à la commune un projet d'élargissement d'un virage de la Route d'Herm, un emplacement réservé était prévu au niveau du PLU. Le projet doit être présenté au propriétaire.

b) Aménagement de l'accès au chemin de LACO'AS AUTO

Divers travaux ont été réalisés : le poteau situé dans le terre-plein central a été déplacé, l'entrée du chemin a été aménagée, des voies de dégagement créées afin de sécuriser l'accès et la circulation sur cette voie. Le Chemin sera revêtu en tricouche. Il a été demandé au conseil départemental d'engager une réflexion concernant la possibilité de créer une tourne à gauche sur la départementale. Une réunion vient de se tenir le 12 décembre dernier avec les responsables voirie du conseil départemental. Un élargissement de l'entrée est proposé afin de permettre aux camions de gabarit important de manœuvrer.

c) Procédure d'aliénation de chemins ruraux

Des enquêtes publiques ont été engagées concernant 4 chemins ruraux. Le commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions. Le conseil valide les cessions et modifications d'assiettes proposées et concernant les chemins ruraux dits de Cuyala et de Calotte et d'une portion du chemin rural dit de Turon, le chemin rural du Soustrait, le Chemin rural de l'Ecole et la parcelle AD 241.

VIII Questions diverses

a) Acquisition d'un aérateur-scarificateur : convention avec les communes co-acheteuses

La commune de Mourenx a proposé aux communes de Lacq, Monein, Mont de s'associer en vue de renouveler l'achat en commun d'un aérateur-scarificateur destiné à l'entretien de leurs stades. Accord du conseil.

b) Engagement moral de soutien aux agriculteurs

Il est donné lecture du courrier du Président de la coordination rurale des Pyrénées Atlantiques qui propose à la commune de ne pas prendre d'arrêté municipal contre les produits phytosanitaires.

c) Désherbage à la bibliothèque municipale

Une opération de désherbage (renouvellement de livres) à la bibliothèque municipale s'impose (livres, CD). Des travaux de réaménagement pourraient être également entrepris. De petites acquisitions de matériels seront nécessaires.

d) Personnel

Il est fait part de la demande de mutation d'un agent communal. Une procédure de recrutement vient d'être engagée.

e) Frais de mission

Il est proposé de donner un mandat spécial au maire et ses adjoints pour le remboursement des frais engagés lors de l'édition 2019 du congrès des maires.

f) Plan communal de sauvegarde

La commune vient de procéder à l'élaboration de son plan communal de sauvegarde.

g) Parc aventure

Le fonds de commerce du parc aventure est actuellement en vente. Un repreneur vient de se manifester.

h) Dates à retenir :

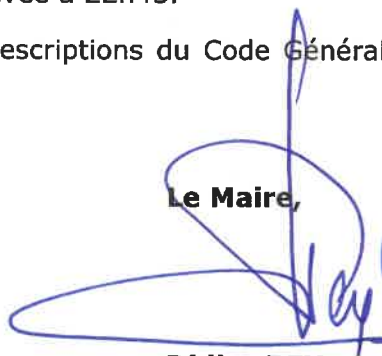
- Le 20 décembre : Noël des enfants,
- Le 18 décembre 2019 : distribution des colis de Noël,
- Le 21 décembre 2019 : noces d'or et de diamant,
- Le 10 janvier 2020 : vœux,
- Le 11 janvier 2020 : repas du CCAS,
- Du 20 janvier 2020 au 30 mars 2020 : ateliers nutrition pour les aînés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Lacq-Audéjos, le 23 décembre 2019

Le Maire,



Didier REY



